

La forêt enchantée

Groupe de jeux en forêt

Informations importantes pour les parents

Pourquoi un groupe de jeux en forêt ?

Dans la nature, nous donnons aux enfants ce dont ils ont besoin, c'est-à-dire du temps, de l'espace et de la liberté. La forêt, c'est un magnifique terrain de jeu, où nous leur offrons la possibilité de découvrir la nature avec tous leurs sens. Dans la forêt, ils peuvent développer leur créativité ainsi que leur motricité. Les enfants peuvent expérimenter, toucher, manipuler, sentir, écouter et même goûter.

Par ces moments d'immersion en forêt, les enfants font des observations ainsi que des expériences directes de la vie de la nature et de ses équilibres. Le groupe de jeux en forêt permet aux enfants de découvrir la nature au rythme des saisons et par tous les temps.

Quand ?

Le groupe de jeux se déroule de fin août à début juillet (du lundi 26 août 2024 au mardi 1 juillet 2025). Un total de 37 sorties (lundi) et de 22 sorties (mardi) est prévu par année scolaire. **Il est fermé durant toutes les vacances scolaires ainsi que les jours fériés.**

Lundi matin de 8h45 à 11h15 (chaque semaine)

Mardi de 8h45 à 11h15 (2 à 3x par mois)

Où ?

Il se situe à Neyruz, au cœur de la forêt, dans le bois des " Fantômes", plus précisément dans la maison des « Petits Lutins ». C'est un endroit magique qui a été créé il y a un peu plus de dix ans pour accueillir les enfants des classes enfantines de l'École Terre-Lune. A cet endroit se trouve un magnifique canapé forestier qui nous permet d'accueillir les enfants par tous les temps grâce à une bâche.

Pour qui ?

Le groupe de jeux en forêt est destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans.

L'enfant qui n'a pas 3 ans révolu en septembre mais qui a son anniversaire avant le 31 décembre 2024 peut également être inscrit.

Lieu de RDV

Nous accueillons les enfants accompagnés de leurs parents vers 8h40 à l'intersection entre la Route des Allys et l'Impasse du Chêne (à proximité de l'accueil extra-scolaire, ainsi que de l'école). Afin de nous rendre au canapé forestier en toute sécurité, nous empruntons le chemin d'accès qui passe par la Route des Allys puis par les champs. A 11h15, les parents viennent rechercher leurs enfants au même endroit, c'est-à-dire à l'intersection du Chêne. Les parents peuvent garer leurs voitures à côté de l'accueil extra-scolaire.

Fréquentation

Les parents sont priés d'amener régulièrement leur enfant au groupe de jeux et de respecter les horaires. Les parents préviennent au plus tôt l'éducatrice en cas d'absence (maladie, vacances ou autre). Les absences ne sont ni remplacées, ni remboursées sauf en cas de situation particulière, un arrangement pourra être conclu. En règle générale, les parents inscrivent leur enfant au groupe de jeux pour une année scolaire entière. Toute résiliation ou baisse de fréquentation doit être annoncée par écrit ou par mail, au minimum un mois à l'avance. L'enfant peut débiter le groupe de jeux en tout temps, pour autant qu'il reste encore des places disponibles.

Combien ça coûte ?

Les frais d'inscription sont de 40.- par famille et par année scolaire. Ils font également office de cotisation auprès de l'association "La forêt enchantée". L'inscription est validée lorsque ce montant est payé.

Le tarif pour le groupe de jeux se monte à 26.- par demi-jour (2h30).

Sont compris dans ce tarif, les collations et le matériel.

Un rabais est accordé pour le 2^{ème} enfant d'une même famille.

Un rabais est aussi accordé lorsqu'un même enfant est également inscrit plus d'un jour par semaine (voir les conditions générales).

Mode de paiement

La facture globale est envoyée en début d'année. Elle est accompagnée de 10 bulletins de versement, pour un total de 37 sorties (lundi) et de 22 sorties (mardi). Les montants ne sont pas remboursés en cas d'absence.

Dehors par tous les temps !

Le groupe de jeux en forêt a lieu par tous les temps, il est donc primordial d'équiper votre enfant en conséquence. Le but du groupe de jeux est notamment de permettre aux enfants de vivre des explorations telles que sauter dans les flaques, marcher dans la boue et se rouler dans la neige. Il est donc demandé aux enfants de porter des vêtements peu dommageables et adaptés à la météo.

Changement de programme

En cas de conditions météorologiques extrêmes (vent violent, orages), lorsque la forêt représente un danger pour les enfants, **le groupe de jeux aura lieu dans les locaux de l'AES (accueil extra-scolaire) Le P'tit Bonheur de Neyruz, situé à l'Impasse du Chêne 8.**

Les tiques

En prévention des morsures de tiques, il est recommandé d'utiliser un spray anti-tiques et de mettre les pantalons à l'intérieur des chaussettes. Il est également vivement conseillé de contrôler la peau de votre enfant au retour à la maison.

Comment équiper votre enfant ?

Équipement en général :

- Bottes en caoutchouc (en hiver fourrées)
- Chaussures de montagne (uniquement par temps sec)
- Pantalon de pluie qui comporte des élastiques en bas et une sangle à mettre en dessous des chaussures, afin que les pieds restent secs.

En été :

- Pantalon long et T-shirt long (cela protège des tiques).
- Longues chaussettes par-dessus les pantalons (protection anti-tiques)
- Chapeau ou casquette

En hiver :

- Sous-vêtements de ski
- Les vêtements en laine et en polaire gardent une chaleur optimale
- Bottes fourrées avec de bonnes chaussettes (par exemple en laine)
- Vêtements de ski (veste et pantalon)
- Bonnet, tour de cou/écharpe
- Gants chauds et imperméables (toujours mettre une 2^{ème} paire dans le sac)

L'enfant emmène dans son sac à dos :

- Une gourde ou un petit thermos (3dl)
- Un sachet plastique avec des vêtements de rechange.
- En hiver, une 2^{ème} paire de gants.
- Si besoin, une à deux couches (Pampers)
- Doudou et/ou lolette

Le sac à dos idéal peut être utilisé par l'enfant seul, il est imperméable et comporte une sangle à clipper qui relie les bretelles et les empêche de glisser.

Contact

Association "La forêt enchantée"

Marion Gendre

Chemin de la Source 5

1740 Neyruz (FR)

079 722 20 22

info@laforetenchantee.ch

www.laforetenchantee.ch

Coordonnées bancaires

Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest

Association "La forêt enchantée"

IBAN CH67 8080 8004 3553 6379 1